



Les plus de Modula

Comment fonctionne votre contrat ?

A qui s'adresse Modula ?

A toute entreprise qui souhaite protéger ses actifs contre les risques d'impayés et ainsi préserver sa trésorerie et sa rentabilité.

Modula couvre la totalité de votre chiffre d'affaires avec vos acheteurs dans le monde entier.

Comment se structure votre police ?

Modula est une police d'assurance-crédit transparente et claire qui est construite sur mesure à partir de «modules».

Toutes nos conditions sont incluses dans un document unique structuré, facile à consulter.

Quels risques couvre Modula ?

Couverture des pertes subies du fait de l'insolvabilité de vos acheteurs à l'occasion de ventes de marchandises ou de prestations de services.

Cette couverture concerne l'insolvabilité présumée et/ou déclarée (impayés ou procédures collectives).

Modula couvre également le risque politique en fonction de la situation du pays de l'acheteur.

Ces risques sont couverts dès l'expédition des marchandises ou la réalisation de la prestation.

Si vous le souhaitez des modules peuvent être ajoutés à votre police pour couvrir le risque de fabrication de vos marchandises dès la signature du contrat avec votre client.

Sur quelle clientèle porte la couverture ?

Sur les clients situés dans les pays avec lesquels vous développez des relations commerciales. Implanté sur les 5 continents Atradius met à votre disposition une base de données unique de 200 millions d'entreprises dans le monde.

Quelle est la durée maximum de crédit consenti ?

- Délai du crédit court terme avec prorogation possible de 60 jours.
- A l'issue de la durée de prorogation maximale pouvant être consentie, la couverture est stoppée automatiquement pour toute nouvelle livraison.

Comment fonctionne la couverture ?

Demandes de limite de crédit via Serv@Net, service en ligne par Internet. Toute nos décisions de limites de crédit agréées vous seront confirmées par mail, par fax ou par courrier.

Pour vos limites de crédit vous avez le choix entre 3 options :

- «Clients non dénommés» vous permet sans interrogation préalable, de bénéficier d'une couverture vous donnant droit à une indemnisation à hauteur de 70% du montant HT.
- «Credit check», vous obtenez une réponse instantanée à votre demande pour le montant défini au préalable dans les conditions de votre contrat.
- «Clients dénommés». Vous nous interrogez sur le niveau d'encours pour lequel vous souhaitez être couvert. Chaque client fait l'objet d'une étude individuelle de solvabilité et d'une surveillance permanente par des analystes, spécialistes de votre secteur, présents dans le monde entier.

Quelles sont les modalités d'indemnisation ?

- Déclaration de sinistre à nous transmettre dans les 30 jours après la fin de la prorogation maximale pouvant être consentie.
- Indemnisation 6 mois maximum à compter de la date d'échéance initiale la plus ancienne de la créance. Délai d'indemnisation plus court en cas d'insolvabilité déclarée dans le mois qui suit la constatation de l'insolvabilité.
- Client non dénommé: 70% du montant HT de la créance. En cas d'expérience de paiement par l'assuré ou de rapport d'agence ce pourcentage peut être porté à 90%.
- Client dénommé: jusqu'à 90% du montant HT de la créance.

Comment s'effectue le recouvrement ?

Dès transmission de la déclaration de sinistre à Atradius :

- Prise en charge du recouvrement de créances amiable et judiciaire par Atradius Collections selon les modalités indiquées dans le contrat de recouvrement.
- Possibilité de recouvrement des créances non couvertes.
- En cas de récupérations, celles-ci seront affectées aux factures impayées les plus anciennes. Par le biais de ce revolving, des parties de créances non couvertes peuvent devenir couvertes.

Comment est déterminé le coût de votre police ?

Vous avez le choix entre 3 options :

- Taux de prime qui s'applique sur votre chiffre d'affaires HT. Pour cela, vous déclarez votre chiffre d'affaires via Serv@Net.
- Prime forfaitaire.

- Taux de prime calculé qui s'applique sur le solde d'encours acheteurs restant dû en fin de mois.

Aucun dépôt de garantie n'est exigé.

Selon l'option choisie, cette prime peut être payée selon votre souhait annuellement, semestriellement, trimestriellement ou mensuellement.

Quelle est la durée du contrat ?

- 2 ans renouvelables par tacite reconduction.
- Résiliation possible à la date d'échéance moyennant un préavis de 2 mois.

Comment puis-je effectuer au quotidien mes démarches ?

Pour toutes vos démarches quotidiennes, vous disposez d'un accès sécurisé à Serv@Net, notre service internet de gestion des polices en ligne :

- Demandes de crédit.
- Déclaration de chiffre d'affaires.
- Introduction de sinistre.
- Consultation des conditions de votre police.
- Consultation des dossiers sinistre.
- Suivi des actions de recouvrement.
- Alertes en cas de modification de couverture...

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ CONTACTER VOTRE INTERLOCUTEUR HABITUEL.

Atradius Crédito y Caución S.A. de Seguros y Reaseguros

159, rue Anatole France
CS50118
92596 Levallois Perret Cedex
Tel : +33 (1) 41 05 84 84
info.fr@atradius.com
www.atradius.fr